

Rapport de la présidente d'Au-delà des frontières au Conseil d'administration Assemblée générale annuelle, le 7 décembre 2009

Au-delà des frontières est une organisation nationale bilingue dont le succès dépend de l'enthousiasme, du dévouement et de l'engagement de son équipe pancanadienne de bénévoles, de son équipe juridique, des jeunes ainsi que des contractuels embauchés pour des tâches de soutien.

En 2009, nous avons entrepris de nombreuses initiatives pour les enfants exploités sexuellement. L'agrandissement de notre Conseil d'administration et du Comité des prix des médias ainsi que le travail accompli par Louise Pelland au Québec et dans la francophonie ont entraîné une forte poussée de notre militantisme et de nos initiatives.

Nous avons amélioré significativement notre organisation interne; fait progresser la conscientisation des groupes locaux dans les deux langues officielles et entrepris des actions légales en vue de profiter pleinement de la campagne «-STOP au trafic des mineurs à des fins sexuelles » avec The Body Shop, notre nouveau partenaire national qui est également le partenaire d'ECPAT International.

Voici les faits saillants de l'année :

LA CAMPAGNE BODY SHOP

En 2006, alors qu'Anita Roddick, la fondatrice de The Body Shop, visitait le Canada, Au-delà des frontières sollicita son aide dans sa lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Sa vision mena à la campagne «-STOP au trafic des mineurs à des fins sexuelles ». Malheureusement, elle disparut avant le lancement. Elle n'a pas vécu assez longtemps pour voir l'extraordinaire collaboration entre ECPAT International et ses groupes à travers le monde et sa compagnie dans les 65 pays où il y a des boutiques The Body Shop.

Le 3 août, à Toronto, Rosalind Prober et Nicole Merrick ont participé au lancement de la campagne nationale. Cette campagne comprend la vente d'une crème à main dont 5,50 \$ sont versés à Au-delà des frontières. The Body Shop a également créé une page web et un webisode pour augmenter la conscientisation à cette problématique.

Au-delà des frontières a l'intention d'utiliser ces sommes pour développer notre capacité organisationnelle pour éliminer le trafic des enfants à des fins sexuelles. Ce fond favorisera notre travail de deux façons.

Premièrement, par nos programmes de plaidoyer incluant la Cour Suprême du Canada et autres contestations juridiques, la poursuite de réforme juridique, la surveillance de causes, les conférences et projets éducatifs, nous approcherons notre but ultime qui est la prévention du trafic d'enfants à des fins sexuelles, par la dissuasion et la conscientisation.

Deuxièmement, nous entreprendrons une recherche pour identifier les abris et autres services d'aide dans les endroits les plus vulnérables, en vue de créer des projets pour améliorer leur travail. Nous ferons l'analyse des besoins et la cartographie au cours de la première année et les projets la deuxième année.

Depuis le lancement, des membres d'Au-delà des frontières de Calgary, Edmonton, Toronto, Ottawa, Halifax et St. John's ont reçu une formation sur le trafic des enfants à des fins sexuelles. À travers le Canada, des membres d'Au-delà des frontières visitent les boutiques et font la promotion de la campagne. Mark Hecht, le cofondateur d'Au-delà des frontières rédige le rapport canadien sur le trafic des enfants à des fins sexuelles qui fera partie du Rapport global sur le trafic, élaboré par ECPAT International et The Body Shop en 2010. Le spécialiste de levée de fonds, Kevin Hunter (The Gravity Group) a été embauché comme contractuel pour s'assurer que tous les fonds destinés aux enfants victimes de trafic sexuel seront distribués selon des critères rigoureux.

NOUVELLE APPARENCE POUR AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Afin de profiter du grand nombre de Canadiens qui prennent conscience du trafic des enfants à des fins sexuelles grâce à la campagne du The Body Shop et du travail d'Au-delà des frontières, nous avons embauché Deborah Zanke (Message Communications) pour refaire le design de notre site web, de notre logo et de notre matériel de plaidoyer.

La présence d'Au-delà des frontières sur le web est maintenant plus interactive et elle comporte :

- Inscription en ligne au Bulletin d'information
- Mises à jour sur la page d'accueil de notre militantisme
- Nos profils Facebook et Twitter pour permettre une communication avec nos partisans et offrir des moyens de rester au courant des activités d'Au-delà des frontières

Les bénévoles Carole et Jim Rogers continuent à maintenir le site web et à créer le Bulletin d'information avec la collaboration de Louise Peland. Les bénévoles Geneviève Proulx (français) et Jennifer Clark (anglais) s'occupent de la page de Facebook sous la direction de Deborah Zanke.

ASSURANCE

Au-delà des frontières a prolongé son assurance directeurs et responsabilité jusqu'au 17 décembre 2010.

NOUVEAUX CONSEILLERS JURIDIQUES

En 2009, deux nouveaux membres se sont ajoutés à l'équipe juridique d'Au-delà des frontières. Nicole Merrick de Winnipeg a participé au lancement de la campagne The Body Shop et Laura-Lee L. Labrecque de Calgary a joint le groupe en novembre.

INTERVENTION JURIDIQUE

L'équipe juridique d'Au-delà des frontières est intervenue à la Cour Suprême dans la cause R c. Legare. Cette cause se rapporte au conditionnement et à l'utilisation de l'Internet pour faciliter des crimes sexuels contre les enfants, en ce qui concerne les accusations de leurre Internet.

Au-delà des frontières appuyait la position de la Couronne : lorsqu'il y a conversation sexuelle avec un enfant à l'Internet, la seule preuve de leurre requise est que l'intention de l'adulte était de faciliter un délit. La Couronne ne devrait pas avoir à prouver que l'accusé avait également la prévoyance ou la capacité de commettre le crime pour être reconnu coupable de leurre Internet.

La Cour Suprême a rejeté le pourvoi de Legare. À la suite à cette décision notre équipe juridique a paru dans tous les bulletins de nouvelles télévisés et les journaux nationaux pour expliquer cette décision qui fait date en ce qui concerne la loi régissant les droits de l'enfant.

Le conseiller juridique David Matas qui a reçu l'Ordre du Canada en 2009 prépare en ce moment la lettre de demande pour ajouter Au-delà des frontières comme intervenant dans la question de la constitutionnalité de l'art. 293 (polygamie) du Code criminel du Canada qui sera entendu à la Cour Suprême de Colombie-Britannique.

Au-delà des frontières a été invité à donner un témoignage d'expert dans R. c. Klassen (tourisme sexuel impliquant des enfants), actuellement aux tribunaux de Colombie-Britannique.

SURVEILLANCE DE CAUSES/SOUTIEN AUX VICTIMES/INTERVENTION DANS LES MÉDIAS

Au-delà des frontières est l'ONG recherchée par les médias pour commenter les nouvelles et pour favoriser la prise de conscience du public. L'équipe juridique et les positions défendues par Au-delà des frontières sont grandement respectées puisque notre plaidoyer est toujours en faveur des droits de l'enfant.

Pour donner suite à des demandes de victimes, d'ONG, de procureurs de la Couronne ou des médias, Au-delà des frontières surveille des causes concernant l'exploitation sexuelle des enfants.

CAUSERIES/CONFÉRENCES MÉDIATIQUES

Les avocats et la présidente d'Au-delà des frontières ont été invités à des conférences médiatiques pour commenter la nouvelle législation sur le Registre des délinquants sexuels et sur les FSI.

Nous avons aussi reçu plusieurs invitations pour donner des conférences et de la formation, à la Barbade, Bangkok, Terre-Neuve, Ontario et à Winnipeg. Au-delà des frontières a été invité. Encore une fois à comparaître devant le Comité sénatorial des droits de la personne.

PRIX DES MÉDIAS

En 2009, le comité des Prix des médias s'est enrichi de plusieurs jeunes membres ainsi que d'une nouvelle coprésidente, Bev Wiebe. Après ses débuts modestes dans un théâtre local, la cérémonie des Prix des médias est devenue un événement d'envergure faisant salle comble dans la somptueuse salle de bal d'un hôtel, offrant du divertissement, des présentations vidéo et un conférencier de marque. Nous avons également augmenté le nombre de catégories en ajoutant un prix pour les étudiants-journalistes.

Cette année, la Winnipeg Foundation a augmenté son soutien financier et de nouveaux donateurs et commanditaires ont contribué à cet événement. Les Prix de médias ont également élargi son auditoire pour inclure les forces de l'ordre, des députés, MAL, avocats de la défense, organismes de protection de l'enfance et ceux qui travaillent avec les criminels.

ECPAT CANADA/CYBERAIDE/CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Au-delà des frontières continue à représenter ECPAT au Canada et Rosalind Prober est membre de son Conseil (jusqu'à 2011). Nous sommes aussi membre de CCCEI, la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet.

Au-delà des frontières continue à s'associer à des ONG à travers le Canada qui s'occupe de trafic de mineurs, de sécurité à l'Internet, de polygamie et de tourisme sexuel impliquant des enfants.

LE CODE

Au-delà des frontières est toujours le représentant canadien du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le secteur du voyage et du tourisme (www.thecode.org). Au-delà des frontières continue à travailler avec les deux signataires canadiens – Incursion Voyages et ACTA, l'Association canadienne des agences de voyages. De nouveaux bénévoles à Montréal travaillent avec des actionnaires de compagnies aériennes et des groupes de responsabilité sociale des entreprises qui se mobilisent pour inciter l'industrie aérienne à agir contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

MOUVEMENT DE JEUNES

La présidente des jeunes, Jade Harper, crée un réseau pour permettre aux jeunes de travailler à l'éradication de toutes formes de trafic d'enfants à des fins sexuelles.

MUSÉE DES DROITS DE LA PERSONNE

David Matas, membre du Conseil d'administration d'Au-delà des frontières, siège toujours au Comité consultatif sur le contenu qui déterminera les problèmes à exposer. Au-delà des frontières a été invité à faire partie d'un panel public sur le contenu à la fin de janvier.

NOUVELLE LÉGISLATION

Au-delà des frontières travaille afin que les projets de loi suivants concernant la protection de l'enfant, incluant les trafiqueurs d'enfants et le tourisme sexuel impliquant des enfants, deviennent loi.

Déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet

Statut : Première lecture en novembre

La loi proposée s'appliquerait aux fournisseurs de services internet (ex. accès Internet, adresse Internet, courriel, hébergement de contenu et réseaux sociaux). Elle les obligerait à :

- Rapporter à l'agence désignée, si elles sont avisées d'une adresse Internet où pourrait se trouver de la pornographie juvénile accessible au public.
- Avertir les forces de l'ordre et conserver les preuves si elles ont des motifs raisonnables de croire à l'utilisation de leurs services Internet pour la perpétration d'une infraction relative à la pornographie juvénile.

Trafic d'enfant (Projet de loi C-268)

Statut : Deuxième lecture au sénat

Le projet de loi vise à instaurer une peine de prison minimale de cinq années pour ceux qui font le trafic humain des enfants.

Restriction du temps alloué (projet de loi C-25)

Statut : Passé (a reçu la sanction royale le 23 octobre)

Les tribunaux ne peuvent plus donner un crédit de 2 pour 1 ou 3 pour la durée de la détention préventive.

La nouvelle loi sera de 1 : 1 jusqu'à 1,5 : 1 dans des circonstances exceptionnelles et dans ces causes, les tribunaux devront justifier l'exception.

Ceci préviendra les situations comme celle impliquant Michael Lennox Mark qui a reçu une sentence de moins d'une semaine d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable de trafic d'un mineur à des fins d'exploitation sexuelle. Dans cette cause, le juge a donné un crédit de 2 pour 1 sur une peine de 2 ans, pour son année de détention en attendant le procès.

Protéger les victimes des délinquants sexuels (Projet de loi C-34)

Statut : Référé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le projet de loi modifie le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, la Loi sur la défense nationale et la Loi sur le transfèrement international des délinquants et corrélativement modifie la Loi sur le casier judiciaire.

Afin de mieux protéger le public, il vise à renforcer le Registre national des délinquants sexuels et la Banque nationale de données génétiques (BNDG) en permettant aux services policiers de mieux prévenir la criminalité et d'enquêter plus efficacement sur les crimes de nature sexuelle. Les modifications apportées au registre national s'appliquent aussi au système de justice militaire.

En bref, en vertu du Projet de loi C-34, lorsque des personnes sont déclarées coupables d'une infraction de nature sexuelle, ils sont automatiquement inscrits au registre national et il y a prélèvement d'échantillons d'ADN à des fins d'analyse génétique. Dorénavant, tous les délinquants sexuels condamnés à l'étranger seront tenus de s'inscrire à leur arrivée au Canada, et les autorités policières canadiennes pourront avvertir les autres services policiers des déplacements d'un délinquant sexuel considéré à risque élevé.

Fin à l'octroi de sursis à l'exécution de peines visant des crimes contre les biens ainsi que d'autres crimes graves.

Comme résultat à ce projet de loi, la peine d'emprisonnement avec sursis ne serait plus possible pour des crimes comme : courses de rue causant des lésions corporelles, traite de personne, négligence criminelle causant des lésions corporelles, négligence criminelle causant la mort, fabrication de faux passeports, inceste, parjure, incendie criminel, conseil et aide au suicide, tir de pistolet ou de pistolet à air causant des lésions corporelles.

Système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel

Statut : Référé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le texte modifie la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour :

a) préciser que la protection de la société est le critère prépondérant appliqué par le Service correctionnel du Canada dans le cadre du processus correctionnel et, dans tous les cas, par la Commission nationale des libérations conditionnelles et les commissions provinciales;

b) prévoir que le plan correctionnel comprend le niveau d'intervention du Service à l'égard des besoins et des objectifs du délinquant en ce qui a trait à son comportement, à sa participation aux programmes et à l'exécution de ses obligations découlant d'ordonnances judiciaires;

c) inclure parmi les infractions disciplinaires l'intimidation, la présentation de fausses réclamations et le fait de lancer une substance corporelle;

d) octroyer aux victimes le droit d'intervenir lors des audiences sur l'éventuelle libération conditionnelle des délinquants;

e) autoriser la communication aux victimes du nom et de l'emplacement de l'établissement où les délinquants sont transférés, des motifs du transfèrement, des programmes auxquels les délinquants participent ou ont participé, des infractions disciplinaires graves qu'ils ont commises et des motifs de leurs absences temporaires ou de leur renonciation à une audience;

f) uniformiser la façon de décider des cas d'inadmissibilité à la procédure d'examen expéditif;

g) prévoir la suspension automatique de la libération conditionnelle ou de la liberté d'office des délinquants qui sont condamnés à une peine d'emprisonnement supplémentaire et l'examen de leur cas par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le délai réglementaire;

h) autoriser tout agent de la paix à arrêter sans mandat le délinquant pour toute violation d'une condition de sa mise en liberté.

CAMPAGNE HOMME À HOMME

Au-delà des frontières a lancé la première étape de sa campagne inédite, en ligne, sur la question de la demande de sexe avec des enfants, demandant aux hommes de parler haut et fort contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Nous espérons mobiliser les hommes qui n'ont aucune tolérance pour le faible pourcentage des hommes responsables de 90 % des crimes sexuels contre les enfants au Canada et à l'étranger.

La campagne met en vedette plusieurs Canadiens de renommée qui témoignent aux autres hommes de la nécessité d'agir face à ce problème. Nos chefs de file et modèles à émuler sont : Jacques Villeneuve, pilote de course; le comédien de Corner Gas, Lorne Cardinal; l'athlète de la LNF, Israel Idonije; le journaliste/auteur, Victor Malarek ; l'acteur/réalisateur, Jason Priestley et le comédien de Little Mosque on the Prairie, Manoj Sood.

La campagne souligne le rôle que jouent les délinquants et ceux qui sont à risque de passer à l'acte dans la diminution de la demande. La page web de la campagne énumère les mythes et la réalité concernant la demande et les mesures que les gens à risque peuvent entreprendre pour éviter de léser un enfant.